

COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

RÉUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le
Jeudi 2 avril 2026 à 19 heures 00

Affiché le 27 mars 2026.



ORDRE DU JOUR

1. Fixation du montant des indemnités de fonction des élus
2. Délégations consenties au Maire
3. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
4. Constitution des commissions municipales
5. Location du garage de l'ancienne poste – renouvellement
6. Location de la parcelle cadastrée section AL n° 401 - renouvellement
7. Questions diverses.